

Le Pêch' Lune de Borex

N°013

Juin 2026

Habitants : 1'209

Superficie : 198 ha

Habitants : les Borésiens



Edito - Communales 2026

Chères Borésiennes, Chers Borésiens,

À l'issue des élections communales du 8 mars 2026 dernier, je tiens à exprimer ma profonde gratitude pour votre participation et pour la confiance que vous avez renouvelée envers nos institutions locales. Cet engagement citoyen constitue la base même du bon fonctionnement de notre commune.

Au terme de la législature qui s'achève, j'adresse mes sincères remerciements à Mme Pascaline Keller et à M. Boris Vetsch qui quittent leurs fonctions pour leur engagement et le travail fournis durant les cinq années passées au sein de la Municipalité. J'exprime également ma gratitude à l'ensemble des membres élus et suppléant-e-s du Conseil communal pour leur disponibilité et leur sens constant du service public.

La nouvelle Municipalité, qui entrera en fonction le 1er juillet 2026, poursuivra les projets en cours (PACom notamment) et développera ceux nécessaires à l'intérêt général (mobilité, logement). Avec l'ouverture de cette nouvelle législature, nous réaffirmons notre engagement à travailler avec sérieux, transparence et esprit de collaboration afin de répondre aux besoins de la population et d'accompagner le développement harmonieux de notre village.

A l'aube de cet été 2026, je vous souhaite, Chères Borésiennes et Chers Borésiens, une saison estivale douce et ensoleillée, loin des tracas de notre monde agité.

Jean-Luc Vuagniaux, Syndic



Elections communales 2026

La Municipalité 2026-2031		Dicastère
	Jean-Luc Vuagniaux Syndic Email : syndic@borex.ch	Administration générale Ressources humaines Relations extérieures Eglise et affaires religieuses Naturalisations
	Yves Gallay Vice-Syndic Email : ygallay@borex.ch	Parcs et promenades, aménagements Service des eaux – Evacuation des eaux Service des routes et éclairage public Transports publics Gestions des déchets – voirie Cimetière intercommunal
	Gili Massimo Municipal Email : mgili@borex.ch	Police des constructions – sécurité des chantiers Bâtiments et domaines Urbanisme – Aménagement du territoire Protection de l'environnement, durabilité
	Poffet Astrid Municipale Email : apoffet@borex.ch	Instruction publique – formation Transports scolaires Réseau famille d'accueil – petite enfance Jeunesse et sport Prévoyance sociale Culture et loisirs – sociétés locales Santé
	Rambaud Arthur Municipal Email : arambaud@borex.ch	Finances et impôts – économie publique Ordre et sécurité publique Service du feu Protection civile – PRU Police du commerce



Le Conseil Communal 2026-2031		
Bühler Marco	Martinelli Stéphane	Schwartzentrub Anthony
Mulone Roberto (Président)	Buchwalder Patrick	Dottrens Sandrine
Gallay Daniel	Loisel Mathieu	Meyer Darbre Mélanie
Deruyter Philippe	Quèrè Jean-Marie	Auchlin Isabelle
Chirazi Frédéric	Vetsch Boris	Aguettaz Thibaud
Dieng Roman	Riva Alissia	Rabong'o Phyllis
Riva Maïko	Rieder Patrick (Vice-Président)	Vidal Loïc
Mury Boris	Martinelli Valérie	Carrara Eros
Lüthi Pascal	Dessing Susanne	Vuagniaux Cindy
Gili Sibilla	Hernandez Vetsch Claudia	Liniger Philippe
Poffet Ricardo	Keller Pascaline (Vice-Présidente)	Jullier Laurent
Bajramaj Lysiane	Vallette Jackie	Mouttet Patrick
Poffet Romain	Reiss Andrea	Reiss Jean-Claude
Boers-Felder Sandrine		

Viennent-ensuite		
Boogh Louis	Shabani Arif	Vasa-Pernet Sophie
Schiess Fisher Mary Linn	Beerstecher Lutz	Lloyd Linda
Wirth-Beerstecher Heike	Michellod Patricia	Dancet Jacques
Schwarzentrub Yves	Vuagniaux Gilles	Eggimann Mercedes

Stop chaud / prévention et plan canicule

4 CONSEILS POUR AFFRONTER LES VAGUES DE CHALEUR

Pendant une vague de chaleur, il est crucial de prendre des mesures pour protéger votre santé et votre bien-être. Les températures élevées peuvent avoir des effets néfastes sur le corps humain, allant de la déshydratation au coup de chaleur, voire, dans des cas extrêmes, entraîner des complications graves. Pour vous aider à traverser ces périodes de canicule, voici quatre gestes essentiels à adopter pour rester en sécurité et au frais.

RESTEZ HYDRATÉ-E

La déshydratation est un risque majeur pendant les vagues de chaleur, car la transpiration excessive peut entraîner une perte rapide de liquides corporels. Il est essentiel de boire de l'eau régulièrement, même si vous n'avez pas soif, pour maintenir votre corps hydraté. Les boissons alcoolisées et sucrées, comme les sodas, doivent être évitées car elles peuvent aggraver la déshydratation. Privilégiez l'eau, les boissons isotoniques ou les infusions sans caféine.

RESTEZ AU FRAIS

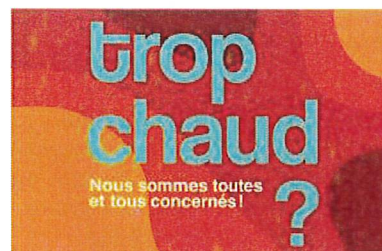
Maintenir une température corporelle normale est crucial pour éviter le coup de chaleur. Utilisez la climatisation si vous en avez, ou rendez-vous dans des lieux frais. Si vous ne disposez pas de climatisation, essayez de créer des courants d'air chez vous en ouvrant les fenêtres ou en utilisant des ventilateurs. Vous pouvez aussi balayer les stores de vos fenêtres. Cela aide à réduire l'entrée de la chaleur et la réflexion du soleil sur les vitres, ce qui peut autrement augmenter la température intérieure.

ADAPTEZ VOTRE ALIMENTATION

Pendant les périodes de chaleur intense, il est conseillé d'adapter votre alimentation pour aider votre corps à rester hydraté et à maintenir une température corporelle normale. Privilégiez les repas légers, riches en eau et faciles à digérer, comme les fruits, les légumes, et les salades. Les aliments lourds ou épais peuvent augmenter la sensation de chaleur corporelle et contribuer à la déshydratation.

Pour éviter tout souci, il est important de se reposer et de rester au frais. Réduisez vos activités physiques aux heures de forte chaleur, fermez les fenêtres, volets et rideaux et aérez bien la nuit. N'oubliez surtout pas de boire beaucoup d'eau. Si vous connaissez quelqu'un qui pourrait être en situation de détresse, ou si vous-même avez besoin d'aide, n'hésitez pas à appeler votre médecin traitant, ou le Bureau du greffe communal, qui se tient à votre disposition pour toutes demandes de renseignements complémentaires concernant l'aide et la solidarité, au 022 367'13'33 ou par email à admin@borex.ch.

De plus amples informations sont à votre disposition sur le site internet de la commune.





Emondage des haies et élagage des arbres

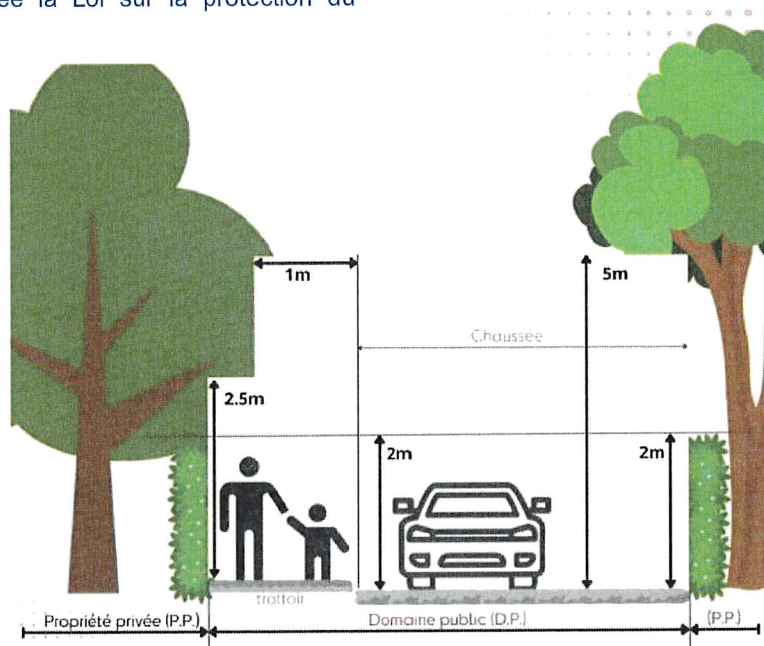
a) en bordure de route et domaine public.

En référence à l'art. 8 du **règlement communal sur la protection, la plantation et l'émondage des arbres et buissons**, la Municipalité de Borex rappelle à **tous les propriétaires ou locataires de fonds** que les haies, buissons, arbres et autres plantations aboutissant **en bordure de routes et chemin publics**, dans les courbes, les, intersections et aux sorties privées, qu'ils sont tenus d'effectuer des émondages et élagages, de manière que les haies ou arbres n'empiètent pas sur le domaine public et ne gênent pas la circulation, la signalisation et la visibilité. Est réservée la Loi sur la protection du

patrimoine naturel et paysager (LPrPNP), du 30 août 2022, avec entrée en vigueur le 01.01.2023.

Taille des haies

Leurs branches doivent être taillées à la **limite de propriété**. Leur hauteur, mesurée depuis le bord de la chaussée, est limitée à 60 cm lorsque la visibilité doit être garantie (accès, carrefour, etc.) et 2.00 m dans les autres cas.



b) en bordure de propriété sur domaine privé.

La Municipalité rappelle que les haies vives délimitant les propriétés sont soumises aux règles du Code rural et foncier vaudois (CRF) du 7 décembre 1987. Ce dernier fixe notamment, aux art. 37 et ss, les règles relatives aux distances de plantation et hauteur à respecter :

Art. 37 Haies vives a) Distance minimale

¹ Le propriétaire d'un fonds ne peut le clore par une haie vive à une distance moindre de cinquante centimètres de la limite, ou d'un mètre si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Art. 38 b) Hauteur

¹ La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser **deux mètres**, ou **un mètre cinquante** si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

² Le propriétaire qui veut donner à sa haie une plus grande hauteur doit l'éloigner de la distance minimale à une distance égale aux deux tiers de ce qui excède la hauteur légale. La hauteur de la haie vive séparant deux fonds ne peut, sans le consentement du propriétaire voisin, dépasser deux mètres, ou un mètre cinquante si le fonds voisin est une vigne ou est situé en zone agricole ou intermédiaire.

Procédure et compétence judiciaire

Les cas de litige ou différends ruraux sont traités par le **président du tribunal d'arrondissement** ou le **juge de paix**, selon l'objet du litige. La procédure rurale encadre la police rurale et l'application des règles du Code.

En résumé, le **Code rural et foncier du Canton de Vaud** constitue un cadre légal complet pour la gestion des propriétés rurales, la protection des droits des exploitants et la régulation des relations entre voisins.



La Société de développement fait la fête

- Sortie patinoire :

Pour la deuxième année consécutive, nous avons privaté la patinoire de Nyon. Pas moins de 45 enfants et adultes se sont amusés sur la glace entre séances de patinage, matchs de hockey et parties d'ice stock, avant de savourer une fondue ainsi que d'autres délicieuses spécialités bien méritées.

- Soirée jeux :

Une soirée inédite organisée en partenariat avec l'association À quoi on joue. La salle des Alisiers

affichait complet pour cette soirée placée sous le signe du jeu : entre jeux de plateau et jeux de cartes, petits et grands se sont affrontés dans une ambiance conviviale et pleine de bonne humeur. Un bar ainsi qu'une petite restauration, proposés par nos soins, ont également ravi les participants tout au long de la soirée.

- Fête des fleurs :

Notre désormais traditionnelle Fête des fleurs a, une fois de plus, apporté de la couleur et émerveillé aussi bien les participants que les personnes présentes tout au long du cortège. Les enfants, pour certains accompagnés de leur maman et/ou de leur papa, ont, comme à leur habitude, réalisé de magnifiques bouquets qu'ils ont ensuite distribués à travers le village lors du défilé.

Notre char a, une fois encore, permis à chacun(e) de parcourir une partie du trajet, tracté par le tracteur, tandis que d'autres poursuivaient le cortège à pied, en trottinette ou encore en poussette pour nos tout-petits participants.

Contact société de développement de Borex

• Mail à : sdb@borex.ch

• Notre site internet : <https://www.developpement-borex.ch/>

• Compte instagram : [societe_developpement_borex](https://www.instagram.com/societe_developpement_borex)

Rejoignez notre liste de diffusion ou notre page Instagram pour suivre nos activités.

Nous communiquons nos événements par tout-ménage ou invitations personnalisées (selon les tranches d'âge), ainsi que par e-mail. Pour être informés plus régulièrement, inscrivez-vous à notre liste de diffusion ou suivez-nous sur Instagram.

Recherches bénévoles pour la création de décorations

Nous cherchons des bénévoles pour créer des décorations saisonnières dans le village (surtout Pâques et Noël). Que vous aimiez bricoler, décorer ou simplement participer à un projet convivial, votre aide est la bienvenue, merci de nous le faire savoir !

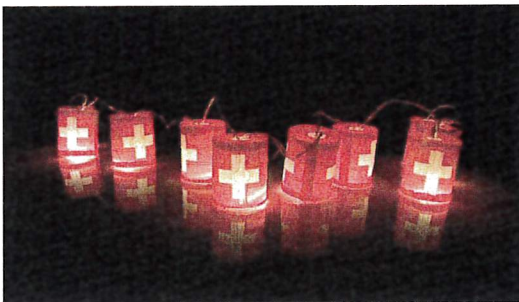




Fête Nationale du 1^{er} août 2026 à Borex

La Commune et la Société de Développement de Borex organisent cette année la Fête Nationale, qui aura lieu le 1^{er} août 2026 dès 12h00 au Parking Pétaney. Les habitants de Borex, tout comme ceux de Crassier, sont conviés pour vivre cette journée patriotique sous le signe de la bonne humeur et des festivités ; au programme :

12h00-17h00	Tournoi de pétanque, organisé par « La Pétaneyse »
16h00-18h00	Petits jeux pour enfants (tir à la corde, course en sac, etc.)
18h00	Partie officielle et remise des prix du tournoi de pétanque
19h00-21h00	Repas
21h00	Mise en route du feu de joie
21h30	Cortège pour enfants
Dès 22h00	Bar, musique, ambiance



Nuisibles

Plus que jamais d'actualité, ces nuisibles sont bien présents sur notre territoire. Pour la présence du moustique tigre, elle est à annoncer sur le site www.moustiques-suisse.ch, avec une photo.

Quant au frelon asiatique, veuillez respecter la marche à suivre décrite sur le site www.frelonasiatique.ch.





Informations générales et diverses

La Société de Gymnastique de
Crassier

Recherche

Un moniteur / une monitrice

Pour agrès enfants, enfantines et
parents-enfants

(Autre type de cours bienvenu)

Lieu : Crassier

Rémunération : Fr. 30.- par cours

Début : rentrée scolaire 2026

Contact:

secretariat.fsgcrassier@gmail.com

Site web :

<https://www.fsgcrassier.ch/>



Agenda des manifestations

Manifestations :

Fête du 1^{er} août 2026, à Borex.

Dernier Conseil communal de la législature 2021-2026, mardi 23 juin 2026, à 19h00.

Carte dégriffée journalière Commune CFF

Dès le 11 décembre 2023, les cartes journalières dégriffées Commune (personnalisées), valables dès le 1^{er} janvier 2024, sont en vente directement au bureau du greffe, aux heures d'ouvertures.

Carte de stationnement sur le territoire communal valable uniquement sur les places à temps limité au tarif de CHF 8.- la journée.

Sacs à ordures ménagères taxés de 17, 35, 60 et 110 litres.

Carte de 10 entrées pour la piscine intercommunale de Chésèrèx – CHF 63.-/adulte et CHF 45.-/enfant.

Décisions du Conseil communal

Conseil communal du 1^{er} décembre 2025

Acceptation du préavis municipal 39-2025 concernant le budget d'exploitation 2026.

Conseil communal du 23 mars 2026

Acceptation du préavis municipal 41-2026 concernant la demande de crédit de CHF 50'000.00 TTC pour l'installation d'une borne de recharge publique pour voitures électriques.



Horaires de la déchetterie intercommunale

Les horaires de la déchetterie restent inchangés durant la période estivale

Lundi	16h00	19h00
Mercredi	16h00	19h00
Vendredi	16h00	19h00
Samedi	08h00	12h30

Déchetterie intercommunale Signy-Avenex, chemin du Glassey.

Informations complémentaires de la Municipalité

L'administration communale (Greffes, police des constructions, Bureau de l'Office de la population, contrôle des habitants) sera fermée aux horaires indiqués sur le site internet de la commune, soit www.borex.ch.

La Municipalité ne siégera pas le **27 juillet**, ainsi que les **3 et 10 août 2026**.



Horaires de l'administration communale

Greffes municipal et Police des constructions

lundi 08h30 – 11h30

mardi 08h30 – 11h30 et 15h00 – 18h00

vendredi 08h30 – 11h30

Email : admin@borex.ch

Tél greffe : 022.367.13.33

Tél police des constructions : 022.367.20.07

Email : permis@borex.ch

Contrôle de l'Habitant

lundi 09h00 – 11h00 à Borex

mercredi 07h00 – 10h00 à Crassier

mercredi 15h00 – 18h00 à Borex

jeudi 09h30 – 11h30 à Crassier

vendredi 09h30 – 11h30 à Borex

Tél : 022.367.20.12

Email : cdh@borex.ch

Vous avez des idées d'articles pour le Pêch'Lune ? Soumettez-nous vos propositions sur admin@borex.ch

Editeur du Pêch'Lune : Greffe communal, Au Village 13, 1277 Borex.